



**DRDJSCS**  
Des Pays de la Loire  
et de la  
Loire-Atlantique  
**MISSION D'APPUI  
TRANSVERSAL ET  
TERRITORIAL**

# Pays de la Loire

# Plateforme

## d'observation sociale

Lettre électronique n°17 – septembre 2019

## LA VIE DE LA PLATEFORME

### COMITE TECHNIQUE

La prochaine réunion du comité technique aura lieu le 8 octobre 2019.

### LA CONFERENCE ANNUELLE DES PARTENAIRES

La réflexion est en cours quant aux conditions de réalisation et aux contenus d'une prochaine Conférence des partenaires.

Les comptes-rendus des différentes Conférences sont à votre disposition sur le site de la Plateforme.

### GRUPE DE TRAVAIL « HEBERGEMENT-LOGEMENT »

Le groupe poursuit aujourd'hui son travail autour des indicateurs de l'application web SI-SIAO. Se poursuit par ailleurs la réalisation des enquêtes-flash sur l'hébergement d'urgence...

### GRUPE DE TRAVAIL « VIE ASSOCIATIVE »

Le groupe s'est réuni pour la dernière fois le 4 juin 2019. Une version actualisée du tableau de bord « Chiffres-clés de la vie associative » a été présenté et mis à disposition sur le site de la Plateforme dans l'espace privé. Le compte-rendu de la réunion y est également disponible. Une infographie est en cours de réalisation à partir des grandes données de ce tableau de bord et sera bientôt diffusée.

### GRUPE DE TRAVAIL « FINISS »

Pour le moment, ce groupe n'est pas dans la nécessité de se réunir prochainement.

### GRUPE DE TRAVAIL « PAUVRETE »

La mise en place d'un groupe « Pauvreté » est à l'étude ; en lien avec les déclinaisons/implications locales de la « Stratégie pauvreté » engagée par l'Etat, avec la Haut-commissaire Anne Postic en poste depuis le début septembre, et afin d'appuyer les animateurs thématiques et leurs groupes de travail permanents (<https://espace.lutte-pauvrete.gouv.fr/>).

## VEILLE DOCUMENTAIRE

**COHESION SOCIALE** (revenus, pauvreté, surendettement, inclusion bancaire, accès aux droits, participation sociale...)

### Publications nationales :

#### **Bénéficiaires de revenus minima garantis : les allocations logement réduisent de moitié le poids des dépenses de logement**

Études et Résultats, n°1111, mars 2019 (Drees)

*En France métropolitaine, les dépenses de logement représentent, avant déduction des éventuelles allocations logement, une proportion des revenus beaucoup plus élevée pour les bénéficiaires de revenus minima garantis que pour l'ensemble des ménages vivant en logement ordinaire et disposant de leur propre logement. La médiane du taux d'effort brut, c'est-à-dire le ratio des dépenses de logement avant déduction des allocations logement sur le revenu, est de 46% pour les bénéficiaires de revenus minima garantis. Elle est de 23% pour l'ensemble des ménages. Les bénéficiaires de revenus minima garantis qui sont locataires du parc privé et ceux vivant seuls sont ceux dont l'effort est le plus important.*

*Les allocations logement réduisent fortement les inégalités d'effort financier pour se loger entre les bénéficiaires de revenus minima garantis et l'ensemble des ménages. En 2012, 77% des bénéficiaires de revenus minima garantis ont perçu des allocations logement, contre 17% de l'ensemble des ménages en 2013, pour un montant mensuel moyen de 290 euros contre 220 euros. L'écart de taux d'effort net – c'est-à-dire après déduction des allocations – médian n'est plus que de 4 points (25% contre 21%).*

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1111.pdf>

#### **Salaires dans le secteur privé**

Insee Première, n°1750, avril 2019, Insee

**En 2016, le salaire net moyen augmente de 0,5% en euros constants.**

*En 2016, le salaire mensuel moyen en équivalent temps plein d'une personne travaillant dans le secteur privé atteint 2 238 euros nets. Il augmente de 0,5% en euros constants (après + 1,1% en 2015), de façon plus marquée pour les cadres.*

*La moitié des salariés du secteur privé perçoivent moins de 1 789 euros nets par mois en équivalent temps plein. Aux extrémités de la distribution, les 10% les moins bien rémunérés gagnent moins de 1 189 euros par mois (1er décile), tandis que les 10% les mieux rémunérés perçoivent plus de 3 576 euros (9e décile). Les salaires augmentent un peu plus fortement dans le haut de la distribution en 2016, ce qui accroît légèrement les disparités salariales poursuivant la tendance de ces dernières années. Ainsi, le 9e décile de salaires augmente de 0,5% en 2016 et de 5,0% depuis 2008 alors que le 1er décile augmente de 0,1% en 2016 et de 2,3% depuis 2008.*

*Hors contrats aidés et de professionnalisation, le salaire net en équivalent temps plein (EQTP) des femmes est inférieur de 18,9% en moyenne à celui des hommes. Cet écart continue de se réduire, de 0,3 point par rapport à 2015 et de 3,4 points par rapport à 2002.*

*Le salaire des personnes présentes du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016 dans le même établissement, soit un peu plus d'un salarié du privé sur deux, augmente de 2,0% en euros constants. Cette hausse reflète en grande partie les progressions de carrière et les gains d'ancienneté de ce groupe, où les contrats à durée indéterminée, les hommes et les salariés à temps complet sont surreprésentés.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4129807>

#### **Les foyers bénéficiaires du Rsa à fin décembre 2018**

Rsa conjoncture, n°25, avril 2019 (Cnaf)

*Au titre de décembre 2018, le revenu de solidarité active (Rsa) est versé par les caisses d'Allocations familiales (Caf) à 1,84 million de bénéficiaires résidant en France entière, soit une croissance des effectifs de 1,0% en un an. La nouvelle source statistique (plus exhaustive mais disponible plus tardivement), qui servira dorénavant de référence pour l'analyse de la conjoncture du Rsa, conduit à estimer le nombre de bénéficiaires à près de 1,88 million de foyers fin décembre 2018.*

*En raisonnant sur l'ensemble de l'année, le nombre total de bénéficiaires ayant eu un droit ouvert au Rsa connaîtrait une très légère hausse (+0,3%) entre 2017 et 2018, alors que la croissance des dépenses serait beaucoup plus dynamique (+2,6% selon les données statistiques). Une fois neutralisées les modifications réglementaires, l'inflation et la revalorisation du barème, l'évolution des dépenses entre 2017 et 2018 serait comparable à celle du nombre total de bénéficiaires sur l'année, ce qui signifie que –tendanciellement– le montant moyen du Rsa évolue peu.*

[http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/rsa conjoncture/Rsa Conjoncture n°C2%B025\\_B.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/rsa%20conjoncture/Rsa%20conjoncture%20n%C2%B025_B.pdf)

## La protection sociale et ses valeurs

Informations sociales, n° 196-197, 2018 (Cnaf)

*Si la protection sociale est spontanément associée à un objectif fonctionnel de prise en charge collective des risques sociaux, elle repose également sur un socle de valeurs – solidarité, sécurité, universalité et égalité – qui sont fondamentales pour le lien social et la communauté politique. Ces valeurs structurent aussi bien les principes fondateurs de la protection sociale que la définition de ses objectifs, leur mise en œuvre et leur évaluation. Aujourd’hui, les valeurs de la protection sociale sont plurielles. Elles portent l’héritage historique d’une citoyenneté sociale qui a réussi à conjuguer droits civils, politiques et sociaux. Le large répertoire des valeurs mobilisables par les institutions et les acteurs peut ainsi déboucher tantôt sur des logiques de combinaison, tantôt sur des tensions entre valeurs. Plusieurs de ces valeurs sont mises à l’épreuve dans le débat public, où l’on voit souvent s’opposer des modes de légitimation concurrents de la protection sociale (première partie). Les réformes des politiques sanitaires et sociales font notamment émerger de nouveaux registres de valeurs qui amènent les professionnels à s’interroger sur leur propre éthique et leur vocation. Le sens moral attaché au travail sur autrui constitue ici une ressource clé pour les identités de métier liées à la protection sociale (deuxième partie).*

*La légitimité de l’action publique repose de plus en plus sur une logique de « responsabilité » (accountability) qui met au premier plan les attentes des citoyens et leur évaluation de la performance des politiques publiques. En matière de protection sociale, les attentes des Français sont fortes, et même tendanciellement plus fortes que celles de leurs voisins européens. Elles restent néanmoins teintées d’ambivalence. Si la légitimité et l’efficacité des politiques sanitaires et sociales ne sont pas plus remises en cause que la solidarité envers les plus démunis, leurs modalités d’attribution et leurs effets désincitatifs sont parfois sévèrement critiqués (troisième partie).*

<https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2018-1.htm>

## 3 % des individus isolés de leur famille et de leur entourage : un cumul de difficultés socioéconomiques et de mal-être

Insee Première, n°1770, septembre 2019 (Insee)

*En 2015, 3% des personnes de 16 ans ou plus sont isolées de leur famille et de leur entourage non familial, au sens où elles ont au plus une rencontre physique ou un contact distant par mois avec leur réseau relationnel en dehors de leur ménage. Cette proportion est stable depuis 2006. Les personnes isolées sont plus souvent des hommes, âgées de plus de 40 ans ; elles sont peu diplômées et plus souvent inactives. L’isolement relationnel est associé à une vulnérabilité économique accrue en matière de ressources ou de précarité de l’emploi, à une santé dégradée et à un moindre niveau de bien-être. En cas de difficultés, les personnes isolées ont également 30% de chances en moins d’obtenir de l’aide que les personnes non isolées. Solitude et isolement ne vont pas nécessairement de pair : 8% des individus se sentent seuls « tout le temps » ou « la plupart du temps », alors que 62% d’entre eux ne sont isolés ni de leur famille, ni de leurs amis.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4205228>

## En 2017, les niveaux de vie progressent légèrement, les inégalités sont quasi stables

Insee Première, n°1772, septembre 2019 (Insee)

*En 2017, en France métropolitaine, le niveau de vie médian de la population s’élève à 20 820 euros annuels, soit 0,4% de plus qu’en 2016 en euros constants. Il augmente à un rythme modéré depuis quatre ans, après avoir diminué à la suite de la crise économique de 2008. Les 10% de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 11 190 euros. Les 10% les plus aisées ont un niveau de vie au moins 3,4 fois supérieur, au-delà de 38 210 euros.*

*En 2017, les ménages d’actifs bénéficient de l’amélioration de la conjoncture du marché du travail : les niveaux de vie avant redistribution sont en légère hausse, sauf pour les ménages les plus modestes. Ces derniers ont néanmoins bénéficié de la montée en charge de la prime d’activité.*

*Au total, les niveaux de vie augmentent légèrement pour toute la distribution. Les inégalités de niveau de vie sont quasi stables : l’indice de Gini est de 0,289 en 2017, après 0,288 en 2016.*

*En 2017, 8,9 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire, qui s’élève à 1 041 euros par mois. Le taux de pauvreté varie peu depuis 4 ans : il s’établit à 14,1% de la population en 2017. L’intensité de la pauvreté est quasi stable, à 19,6%.*

*La situation vis-à-vis de la pauvreté reste très liée au statut d’activité. En 2017, 37,6% des chômeurs sont en situation de pauvreté, contre 7,1% des salariés ; cet écart se réduit légèrement.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4208956>

## **Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :**

### **Les villes moyennes diversement touchées par la pauvreté**

Insee Analyses Pays de la Loire, n°72, avril 2019 (Insee)

*Dans les Pays de la Loire, les conditions de vie des habitants des villes moyennes sont très contrastées ce qui induit des enjeux différents en matière de développement. Certaines sont plus fragilisées : la pauvreté y est plus présente, les logements plus fréquemment vacants et les ménages moins souvent équipés en voiture. En revanche, dans d'autres villes moyennes, les conditions de vie sont plus favorables, notamment à Montaigu, aux Herbiers et à Challans. Les ménages sont moins nombreux à vivre sous le seuil de pauvreté et davantage sont propriétaires de leur logement. Les villes moyennes du littoral concentrent une population plus âgée et plus aisée, même si les disparités de niveau de vie y sont marquées. Enfin, à La Roche-sur-Yon et Laval, les inégalités sont fortes et les ménages plus souvent locataires.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3975349>

### **Ménages allocataires du RSA en Loire-Atlantique, quelles trajectoires ?**

Repères, n°41, janvier 2019 (L'observatoire du Département de Loire-Atlantique)

*Les allocataires du revenu de solidarité active ne sont pas tous dans une même dynamique au sein du dispositif. Si plus de 40 % en sortent au bout de quelques mois, d'autres le quittent plus lentement, parfois après plusieurs années. L'examen simultané de la vitesse de sortie et des dispositifs d'accompagnement fait émerger cinq groupes distincts.*

[https://observatoire.loire-atlantique.fr/upload/docs/application/pdf/2019-02/reperes41\\_trajectoires\\_rsa\\_vf.pdf](https://observatoire.loire-atlantique.fr/upload/docs/application/pdf/2019-02/reperes41_trajectoires_rsa_vf.pdf)

## EMPLOI-TRAVAIL-FORMATION

### Publications nationales :

#### **45% des jeunes en emploi considèrent que leurs études les aident beaucoup dans leur travail**

Insee Focus, n°153, mai 2019 (Insee)

*En 2016, 45% des jeunes âgés de 15 à 34 ans ayant terminé leurs études et en emploi estiment que leurs études sont très utiles pour accomplir les tâches demandées dans leur travail. À l'opposé, 33% considèrent que leurs études sont très peu utiles, voire pas du tout utiles, dans leur travail actuel.*

*De même que les chances d'accès à l'emploi, le sentiment d'utilité des études est globalement croissant avec le niveau de diplôme : parmi les jeunes en emploi, 14% de ceux qui ont au plus le brevet des collèges jugent leurs études très utiles pour leur emploi ; cette part est de 38% pour les diplômés du secondaire et de 57% pour les diplômés du supérieur. Le ressenti dépend également du domaine de spécialisation des études suivies et du niveau de qualification de l'emploi occupé.*

*Parmi ceux qui jugent que leurs études ne les aident pas du tout dans leur emploi, près d'un quart souhaitent changer d'emploi. Cette part est deux fois plus faible pour ceux qui les considèrent très utiles.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4132953>

#### **Emploi et chômage des seniors en 2018 – Hausse du taux d'emploi et du taux de chômage**

Dares Résultats, n°2019-013, mars 2019 (Dares)

*En 2018, le taux d'activité des personnes âgées de 55 à 64 ans est de 56,0% : 52,1% sont en emploi et 3,8% au chômage, soit un taux de chômage (par rapport aux actifs) de 6,9%. Le taux d'activité des seniors est en hausse rapide et continue depuis début 2008. Sur l'année 2018, cette hausse (+0,9 point) s'est traduite à la fois par une augmentation de leur taux d'emploi et de leur taux de chômage.*

*Le taux de chômage des seniors s'accroît en effet de 0,5 point en 2018, tout en restant inférieur de 0,8 point au point haut de la mi-2015. Il est nettement inférieur au taux de chômage de l'ensemble des actifs, même si l'écart s'est réduit de moitié depuis le milieu des années 2000. Au contraire, la part des chômeurs de longue durée est supérieure chez les seniors (60,2% en 2018) mais diminue fortement en 2018 (-5,5 points entre 2017 et 2018).*

*Le taux d'emploi des 55-64 ans augmente également de 0,5 point au cours de l'année 2018. Comparativement à l'ensemble des actifs occupés, les seniors en emploi sont plus souvent à temps partiel et moins fréquemment en situation de sous-emploi, ainsi qu'en contrat temporaire.*

*En 2017, le taux d'activité des 55-64 ans est en France inférieur de près de 6 points à celui de l'Union européenne, en raison d'une plus faible participation au marché du travail des 60-64 ans.*

[https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares\\_resultats\\_emploi\\_chomage\\_seniors\\_2018.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_resultats_emploi_chomage_seniors_2018.pdf)

#### **Quelles différences de situation professionnelle entre les femmes et les hommes suite à une mobilité résidentielle ?**

Dares Analyse, n°2019-016, avril 2019 (Dares)

*Les femmes et les hommes qui changent de lieu de résidence voient leur situation professionnelle évoluer plus favorablement que les femmes et les hommes « sédentaires ». Toutefois, le déménagement conduit plus souvent à une démission pour les femmes en couple que pour les hommes en couple. Ces derniers sont davantage concernés par une mutation, qui s'accompagne d'une amélioration de la situation professionnelle dans six cas sur dix. Leurs motivations au déménagement sont aussi différentes : relativement aux hommes, les femmes avancent davantage un souhait ou une obligation et moins la perspective d'un emploi plus intéressant.*

*Après un déménagement, les femmes connaissent moins fréquemment que les hommes une promotion, une amélioration de leurs conditions de travail, une hausse de leurs revenus ou de leur temps de travail. L'évolution de leur position professionnelle suite à un déménagement est aussi moins favorable, notamment si elles vivent en couple : moins de deux femmes en couple sur cinq accèdent à un statut plus élevé, contre près d'un homme sur deux.*

*In fine, la mobilité résidentielle paraît neutre sur l'activité des hommes et positive sur celle des femmes : toutes choses égales par ailleurs, les chances d'être en emploi sont plus élevées pour les femmes mobiles que pour les sédentaires.*

[https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares\\_analyses\\_differences\\_femmes\\_hommes\\_mobilite\\_residentielle\\_avril\\_2019\\_.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_analyses_differences_femmes_hommes_mobilite_residentielle_avril_2019_.pdf)

## Quels liens entre mobilité résidentielle et situation professionnelle ?

Dares Analyse, n°2019-015, avril 2019 (Dares)

*Entre 2010 et 2015, 7% des personnes ont changé de région de résidence selon l'enquête Formation et qualification professionnelle réalisée par l'Insee. Les jeunes, les diplômés, les chômeurs et les personnes connaissant une séparation ou une mise en couple sont plus fréquemment concernés.*

*En moyenne, les chômeurs qui ont déménagé occupent plus souvent un emploi en 2015 que leurs homologues sédentaires, en raison de caractéristiques différentes. Toujours en moyenne, les actifs occupés qui ont déménagé travaillent un peu moins souvent en 2015 que les sédentaires mais, à caractéristiques identiques, ceux qui sont mobiles ont une probabilité plus élevée d'être en emploi par la suite.*

*À court terme, un déménagement sur deux s'accompagne d'un changement de situation professionnelle (accès à un emploi, nouvel employeur, promotion, etc.). Pour quatre chômeurs sur dix, la mobilité résidentielle est suivie de l'occupation d'un emploi dans les deux mois. Pour trois actifs occupés sur dix, elle s'accompagne d'une période de chômage ou d'inactivité, mais les travailleurs qui restent en emploi après le déménagement connaissent le plus souvent une amélioration de leur situation professionnelle, notamment lorsque la mobilité est liée à une mutation. À moyen terme, parmi les travailleurs ayant déménagé, plus de quatre sur dix déclarent de meilleures conditions de travail ou une position professionnelle plus élevée, contre trois sédentaires sur dix.*

[https://dares.travail-](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_analyses_mobilite_residentielle_et_situation_professionnelle_avril_2019.pdf)

[emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares\\_analyses\\_mobilite\\_residentielle\\_et\\_situation\\_professionnelle\\_avril\\_2019.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_analyses_mobilite_residentielle_et_situation_professionnelle_avril_2019.pdf)

## Le devenir des personnes sorties de contrat aidé

Dares Résultats, n°2019-017, avril 2019 (Dares)

*En 2017, dans un contexte de fortes créations d'emploi, 72% des personnes ayant réalisé un contrat unique d'insertion dans le secteur marchand (CUI-CIE) et 49% des personnes ayant effectué ce même contrat dans le secteur non marchand (CUI-CAE) déclarent être en emploi six mois après. C'est également le cas de 67% des personnes sortant d'un emploi d'avenir marchand et de 58% de celles sortant d'un emploi d'avenir non marchand.*

*Ces différences d'insertion sur le marché du travail s'expliquent en partie par les caractéristiques du contrat aidé, les différences d'usage selon le secteur – marchand ou non – et le profil des bénéficiaires. En outre, le métier exercé pendant le contrat aidé influence le retour à l'emploi*

*Près de 80% des personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé déclarent y avoir développé ou acquis des compétences, et près de 75% estiment que ce type de contrat leur a permis de se sentir utile.*

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2019-017.pdf>

## L'indépendance favorise-t-elle l'articulation travail / famille ?

Connaissance de l'emploi, n°147, avril 2019 (CEET)

*La création d'entreprise est largement valorisée depuis la fin des années 1970 comme un remède au chômage. Pour la rendre plus attractive – notamment auprès des femmes qui restent minoritaires au sein des indépendants, les discours de promotion de l'entrepreneuriat insistent sur la flexibilité qui serait de mise dans ce statut d'emploi, favorisant ainsi une meilleure articulation entre les temps dédiés à l'emploi et ceux dédiés aux activités hors emploi.*

*À partir des données de la dernière enquête Conditions de Travail et Risques Psychosociaux de 2016, ce Connaissance de l'emploi rend compte des contrastes qui existent en matière de « conciliation » chez les indépendant.e.s, en comparant avec les salarié.e.s les formes de leurs arrangements entre emploi et famille d'une part, et en soulignant les variations existant entre les hommes et les femmes d'autre part. Loin de favoriser une plus grande flexibilité, l'indépendance semble entretenir, voire renforcer, les inégalités liées au genre des travailleur.se.s.*

[http://ceet.cnam.fr/medias/fichier/147-l-independance-favorise-t-elle-l-articulation-travail-famille\\_1556806175480-pdf?ID\\_FICHE=1045323&INLINE=FALSE](http://ceet.cnam.fr/medias/fichier/147-l-independance-favorise-t-elle-l-articulation-travail-famille_1556806175480-pdf?ID_FICHE=1045323&INLINE=FALSE)

## Emploi, chômage, revenus du travail – Édition 2019

Insee Références, Édition 2019, juillet 2019 (Insee)

*L'Insee et la Dares présentent dans cette quatrième édition de l'Insee Références Emploi, chômage, revenus du travail un ensemble d'analyses et d'indicateurs portant sur le marché du travail.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4182950>

## Les contrats à durée limitée : trappes à précarité ou tremplins pour une carrière ?

Dossier in Insee Références *Emploi, chômage, revenus du travail* – Édition 2019, juillet 2019 (Insee)

*Le contrat à durée indéterminée (CDI) couvre la très grande majorité des effectifs du secteur privé (90% en 2015). Le recours à ce contrat diffère d'un secteur d'activité économique à l'autre, et selon la catégorie socioprofessionnelle des salariés.*

*Les salariés employés en CDI en 2008 le sont très majoritairement restés les années suivantes : plus de 70% d'entre eux sont encore en CDI sept ans plus tard. En revanche, seuls 47% des salariés en contrats à durée limitée en 2008 sont employés en CDI en 2015. Ils sont aussi plus souvent au chômage ou en retrait du marché du travail. La probabilité d'être au chômage ou inactif, ainsi que les difficultés d'accès à l'emploi en CDI, sont plus marquées pour les salariés les plus âgés.*

*En début de carrière, les salaires horaires des salariés en contrats à durée limitée sont 7% plus faibles en moyenne que ceux des salariés en CDI. Mais cet écart ne s'explique pas par le type de contrat : les salariés en CDI sont en moyenne plus diplômés, ont plus d'expérience, sont plus souvent cadres et moins souvent employés ou ouvriers. À caractéristiques individuelles identiques, les contrats à durée limitée bénéficient d'une rémunération équivalente à celle des CDI. Le salaire horaire d'embauche des salariés en contrats à durée limitée est même en moyenne légèrement supérieur à celui des salariés en CDI. Cependant dans la durée, passer par des contrats à durée limitée freine la progression salariale, même pour les personnes qui parviennent à maintenir une relation continue à l'emploi salarié : le salaire progresse plus lentement avec l'expérience qui s'effectue en contrats à durée limitée plutôt qu'en CDI.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4183052?sommaire=4182950>

## Les jeunes face au travail : un regard ambivalent, reflet de disparités

Analyses & Synthèses, n°24, juin 2019 (Injep)

*Opposer les attitudes des jeunes face au travail à celles portées par les générations précédentes amène fréquemment à occulter les disparités qui traversent ce groupe d'âge. Un module ajouté par l'INJEP au questionnaire de l'enquête « Génération », réalisée par le CÉREQ en 2016, permet d'explorer l'hétérogénéité des représentations des jeunes à l'égard du travail. Ces données font apparaître l'ambivalence et la complexité du regard que ces jeunes portent sur le travail, ainsi que sa diversité : alors que les jeunes occupant les positions professionnelles les plus favorables mettent en avant l'équilibre entre travail et hors travail, les relations entre collègues, l'intérêt du poste ou l'autonomie, ceux qui ont des situations professionnelles plus complexes mettent de ce fait davantage l'accent sur le niveau de rémunération ou la sécurité de l'emploi.*

[http://injep.fr/wp-content/uploads/2019/06/IAS24\\_Les-jeunes-face-au-travail\\_BD.pdf](http://injep.fr/wp-content/uploads/2019/06/IAS24_Les-jeunes-face-au-travail_BD.pdf)

## Les emplois se concentrent très progressivement sur le territoire, les déplacements domicile-travail augmentent

Insee Première, n°1771, septembre 2019 (Insee)

*Entre 2006 et 2016, à l'échelle des intercommunalités (EPCI), les emplois ont tendance à se concentrer très progressivement sur le territoire, au profit de neuf métropoles dynamiques : Paris, Toulouse, Lyon, Nantes, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Rennes et Lille. La concentration de l'emploi dans les grandes métropoles résulte uniquement de celle de la sphère productive, la répartition de la sphère présentielle créant une résistance à ce mouvement. Dans six de ces métropoles, cette croissance de l'emploi se diffuse aussi dans les EPCI alentour, principalement grâce au dynamisme des activités présentes. Un tiers des actifs, soit 9 millions de personnes, ne travaillent pas dans leur intercommunalité de résidence ; ce taux de sortie atteint ou dépasse même 50% dans la moitié des EPCI. Les déplacements domicile-travail se font essentiellement entre EPCI voisins. Entre 2006 et 2016, le nombre de navetteurs augmente, notamment entre espaces résidentiels et pôles économiques. Les métropoles du Grand Paris et du Grand Nancy se singularisent : le nombre de leurs habitants allant travailler à l'extérieur est stable depuis 2006, alors qu'il augmente d'au moins 0,4% par an dans les autres métropoles.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4204843>

## Insertion : un accompagnement renforcé ou global pour 30% des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi

Études et Résultats, n°1121, juillet 2019 (Drees)

*En France, 40% des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs sont inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C, fin 2017.*

*L'accompagnement des bénéficiaires du RSA est plus intensif que celui de l'ensemble des inscrits à Pôle emploi : 24% bénéficient d'un accompagnement renforcé (contre 16%), 5% d'un accompagnement global (contre 1%). Ces deux types d'accompagnement sont davantage dispensés aux bénéficiaires du RSA ayant un moindre niveau de formation ou s'étant récemment inscrits à Pôle emploi. L'accompagnement guidé reste majoritaire pour les bénéficiaires du RSA (53%) comme pour l'ensemble des inscrits (48%). Quatre principaux types d'accompagnement à la recherche d'emploi sont possibles pour les inscrits à Pôle emploi.*

*L'accompagnement suivi concerne enfin 17% des bénéficiaires du RSA, contre 33% de l'ensemble des inscrits.*

*La délégation d'accompagnement à un organisme autre que Pôle emploi est très minoritaire pour les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi (14% des cas), même si elle est plus fréquente que pour l'ensemble des demandeurs d'emploi (8%). La*

délégation est plus courante pour les bénéficiaires du RSA de moins de 25 ans : 32% ont un accompagnement délégué, 22% un accompagnement délégué à une mission locale.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1121.pdf>

## **Indemnisation des demandeurs d'emploi en 2016**

Dares Résultats, n°2019-40, septembre 2019 (Dares)

*Fin septembre 2016, parmi les 6,7 millions de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C, D ou E et les dispensés de recherche d'emploi (DRE), 4,2 millions (64%) avaient un droit ouvert auprès de l'Assurance chômage ou de l'État. Ils sont dits indemnissables : 86% l'étaient par une allocation d'Assurance chômage et 14% par une allocation financée par l'État.*

*Au 3e trimestre 2016, en moyenne 75% des indemnissables par l'Assurance chômage ont été indemnisés. Les 25% restants n'ont pas perçu d'allocation, notamment en raison de revenus d'activité trop importants pour cumuler salaire et allocation.*

*En septembre 2016, les personnes indemnissables par l'Assurance chômage tout au long du mois et indemnisées percevaient en moyenne une allocation de 905 euros net, un quart percevait moins de 535 euros net et un autre quart plus de 1 090 euros net.*

*Les personnes indemnisées par l'État percevaient, quant à elles, en moyenne une allocation financée par l'État de 475 euros net. Trois quarts d'entre elles recevaient le montant forfaitaire maximal de l'allocation de solidarité spécifique, de 488 euros net.*

[https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares\\_resultats\\_indemnisation\\_demandeurs\\_emploi\\_2016.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_resultats_indemnisation_demandeurs_emploi_2016.pdf)



### **Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :**

#### **Huit Ligériens sur dix se rendent au travail en voiture**

Insee Analyses Pays de la Loire, n°74, mai 2019 (Insee)

*En 2015, dans les Pays de la Loire, comme en France de province, huit personnes sur dix utilisent la voiture pour se rendre au travail. Les personnes qui vont travailler le plus souvent en voiture résident dans les communes peu denses. Dans ces communes, l'offre en transports en commun est peu développée et le nombre de personnes en emploi qui y résident est supérieur au nombre d'emplois disponibles, ce qui les conduit à s'éloigner de leur lieu de résidence. Les couples avec enfants utilisent plus souvent la voiture pour aller travailler. À l'inverse, les personnes seules sans enfant en font un usage moins fréquent. Les ouvriers et les professions intermédiaires ont le plus souvent recours à la voiture pour se rendre au travail, à l'inverse des employés et des agriculteurs.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4138468>

#### **De plus en plus de Ligériens travaillent hors de leur intercommunalité de résidence**

Insee Flash Pays de la Loire, n°93, septembre 2019 (Insee)

*Entre 2006 et 2016, dans les Pays de la Loire, l'emploi se concentre davantage dans les grands pôles et augmente plus vite que la population résidente en emploi. En 2016, 36% des Ligériens travaillent hors de l'intercommunalité où ils habitent, soit 5 points de plus que dix ans auparavant. Les déplacements vers les pôles d'emploi progressent le plus fortement, en provenance de leur couronne, mais également de territoires multipolarisés. Dans la Sarthe et le sud de la Vendée, le nombre de personnes travaillant hors de leur intercommunalité progresse de manière plus modérée.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4206019>



## LOGEMENT-HEBERGEMENT

### Publications nationales :

#### **Une personne sur dix connaît des difficultés de logement durables**

Insee Première, n°1743, mars 2019 (Insee)

*Entre 2014 et 2017, 18% de la population de France métropolitaine a déménagé au moins une fois. Les jeunes et les locataires sont plus mobiles.*

*Par ailleurs, l'accès à la propriété est un des facteurs de mobilité. Ainsi, 12% des adultes qui n'étaient pas propriétaires en 2014 le sont devenus entre 2014 et 2017.*

*Améliorer ses conditions de logement peut aussi motiver un déménagement. De façon ponctuelle, au moins une année en 2014 ou en 2017, près de trois personnes sur dix sont confrontées à des difficultés de logement, dues à l'inconfort ou au surpeuplement. Pour un habitant sur dix, ces difficultés persistent. Les personnes mobiles sont plus souvent confrontées à ces difficultés, mais de façon moins durable. En outre, un déménagement sur cinq s'accompagne d'une amélioration des conditions de logement. Les personnes modestes, celles vivant en famille monoparentale ou les locataires rencontrent plus fréquemment et de façon plus durable des difficultés de logement. Une personne sur dix vit par ailleurs dans un logement surpeuplé, souvent de manière durable.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3899237>

#### **Bénéficiaires de revenus minima garantis : les allocations logement réduisent de moitié le poids des dépenses de logement**

Études et Résultats, n°1111, mars 2019 (Drees)

*En France métropolitaine, les dépenses de logement représentent, avant déduction des éventuelles allocations logement, une proportion des revenus beaucoup plus élevée pour les bénéficiaires de revenus minima garantis que pour l'ensemble des ménages vivant en logement ordinaire et disposant de leur propre logement. La médiane du taux d'effort brut, c'est-à-dire le ratio des dépenses de logement avant déduction des allocations logement sur le revenu, est de 46% pour les bénéficiaires de revenus minima garantis. Elle est de 23% pour l'ensemble des ménages. Les bénéficiaires de revenus minima garantis qui sont locataires du parc privé et ceux vivant seuls sont ceux dont l'effort est le plus important.*

*Les allocations logement réduisent fortement les inégalités d'effort financier pour se loger entre les bénéficiaires de revenus minima garantis et l'ensemble des ménages. En 2012, 77% des bénéficiaires de revenus minima garantis ont perçu des allocations logement, contre 17% de l'ensemble des ménages en 2013, pour un montant mensuel moyen de 290 euros contre 220 euros. L'écart de taux d'effort net – c'est-à-dire après déduction des allocations – médian n'est plus que de 4 points (25% contre 21%).*

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1111.pdf>



### Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

#### **D'ici 2030, 17 400 ménages supplémentaires à loger en moyenne chaque année**

Insee Analyses Pays de la Loire, n°73, avril 2019 (Insee)

*Si les tendances démographiques et de comportements de cohabitation se poursuivaient, le nombre de ménages augmenterait de 17 400 en moyenne chaque année dans les Pays de la Loire d'ici 2030, à un rythme plus soutenu qu'en France métropolitaine. La croissance démographique expliquerait les deux tiers de cette croissance. Le vieillissement de la population influerait aussi sur cette hausse, alors que l'évolution des modes de cohabitation aurait un impact plus marginal. Les ménages constitués de personnes seules ou de seniors contribueraient fortement à cette progression. La dynamique serait concentrée à l'ouest de la région. Les trois quarts des 23 000 à 24 000 besoins annuels en logements découleraient de cette augmentation du nombre de ménages. Le reste des besoins en logements s'explique par le renouvellement du parc, par l'évolution des taux de vacance ou de résidences secondaires, ou par les besoins des ménages déjà présents sur le territoire et mal ou non logés.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4126118>

#### **Habitat des seniors : état des lieux et enjeux en Pays de la Loire**

Synthèse d'étude, avril 2019 (Gérontopôle des Pays de la Loire)

*Cette étude avait pour objectif d'apporter des éléments factuels et des analyses des différences pouvant exister entre EPCI concernant l'habitat des seniors. L'étude a été réalisée à l'échelle de la région des Pays de la Loire afin d'orienter les réflexions*

menées dans le cadre du SRADDET et de « Ma Région 2050 ». Plus globalement, il s'agit de continuer à apporter des expertises aux acteurs régionaux de l'habitat des seniors afin qu'ils travaillent à positionner leurs offres de manière la plus pertinente possible. <http://www.gerontopole-paysdelaloire.fr/files/synthese-etude-habitat.pdf>

## FAMILLE-ENFANCE-JEUNESSE

### Publications nationales :

#### **45% des jeunes en emploi considèrent que leurs études les aident beaucoup dans leur travail**

Insee Focus, n°153, mai 2019 (Insee)

*En 2016, 45% des jeunes âgés de 15 à 34 ans ayant terminé leurs études et en emploi estiment que leurs études sont très utiles pour accomplir les tâches demandées dans leur travail. À l'opposé, 33% considèrent que leurs études sont très peu utiles, voire pas du tout utiles, dans leur travail actuel.*

*De même que les chances d'accès à l'emploi, le sentiment d'utilité des études est globalement croissant avec le niveau de diplôme : parmi les jeunes en emploi, 14% de ceux qui ont au plus le brevet des collèges jugent leurs études très utiles pour leur emploi ; cette part est de 38% pour les diplômés du secondaire et de 57% pour les diplômés du supérieur. Le ressenti dépend également du domaine de spécialisation des études suivies et du niveau de qualification de l'emploi occupé.*

*Parmi ceux qui jugent que leurs études ne les aident pas du tout dans leur emploi, près d'un quart souhaitent changer d'emploi. Cette part est deux fois plus faible pour ceux qui les considèrent très utiles.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4132953>

#### **La Garantie jeunes : quels jeunes et quel bilan après cinq ans ?**

Dares Analyses, n°2019-018, avril 2019 (Dares)

*Entre octobre 2013 et juillet 2018, 229 000 jeunes ont intégré la Garantie jeunes. Conformément à la cible du dispositif, ces jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation au moment de l'entrée en Garantie jeunes connaissaient une situation économique et sociale précaire et présentaient des freins importants à l'emploi. Ils étaient peu diplômés (la moitié d'entre eux n'a pas validé une formation de niveau CAP-BEP) et la plupart d'entre eux étaient déjà suivis par la mission locale au moment de leur entrée en Garantie jeunes.*

*L'accompagnement en Garantie jeunes est intensif, en particulier au cours des deux premiers mois.*

*Les jeunes assistent à de nombreux ateliers et, selon la logique du « work first », réalisent de nombreuses immersions en entreprises. Ils touchent en moyenne 3 900 euros d'allocation au cours de l'accompagnement, qui dure en moyenne 11 mois en Garantie jeunes.*

*L'emploi progresse parmi les jeunes bénéficiaires après l'entrée en Garantie jeunes, en particulier l'emploi durable. 29% des bénéficiaires sont en emploi 8 mois après l'entrée en dispositif, 41% au bout de 19 mois. L'évaluation de l'impact de la Garantie jeunes sur les trajectoires d'emploi des bénéficiaires montre qu'elle aurait augmenté le taux d'emploi des bénéficiaires de 10 points 11 mois après l'entrée en dispositif. Cet effet perdure dans les mois qui suivent la sortie de l'accompagnement et correspond essentiellement à une augmentation du taux d'accès à l'emploi durable.*

[https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares\\_analyses\\_garantie\\_jeunes\\_bilan.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_analyses_garantie_jeunes_bilan.pdf)

#### **Les jeunes face au travail : un regard ambivalent, reflet de disparités**

Analyses & Synthèses, n°24, juin 2019 (Injep)

*Opposer les attitudes des jeunes face au travail à celles portées par les générations précédentes amène fréquemment à occulter les disparités qui traversent ce groupe d'âge. Un module ajouté par l'INJEP au questionnaire de l'enquête « Génération », réalisée par le CÉREQ en 2016, permet d'explorer l'hétérogénéité des représentations des jeunes à l'égard du travail. Ces données font apparaître l'ambivalence et la complexité du regard que ces jeunes portent sur le travail, ainsi que sa diversité : alors que les jeunes occupant les positions professionnelles les plus favorables mettent en avant l'équilibre entre travail et hors travail, les relations entre collègues, l'intérêt du poste ou l'autonomie, ceux qui ont des situations professionnelles plus complexes mettent de ce fait davantage l'accent sur le niveau de rémunération ou la sécurité de l'emploi.*

[http://injep.fr/wp-content/uploads/2019/06/IAS24\\_Les-jeunes-face-au-travail\\_BD.pdf](http://injep.fr/wp-content/uploads/2019/06/IAS24_Les-jeunes-face-au-travail_BD.pdf)

## **Comment les parents séparés aident-ils leurs enfants devenus jeunes adultes ?**

Études et Résultats, n°1120, juillet 2019 (Drees)

*Fin 2014, 65% des jeunes adultes dont les parents sont séparés reçoivent une aide financière régulière de la part d'au moins un de leurs parents, contre 74% des jeunes dont les parents sont en couple. Les jeunes adultes qui ont vécu en résidence alternée reçoivent toutefois autant d'aides que les jeunes dont les parents sont en couple.*

*En moyenne, l'aide parentale reçue par les jeunes de parents séparés est d'environ 235 euros par mois, soit 33 euros de moins que les jeunes dont les parents sont en couple. La part des revenus sociaux dans leurs ressources dépasse en moyenne celle des aides parentales. Au total, en tenant compte également des revenus du travail, les ressources mensuelles des jeunes ayant des parents séparés s'élèvent à 808 euros, soit un niveau un peu supérieur à celui des autres jeunes.*

*Les jeunes de parents séparés déclarent souvent que l'aide provient principalement de leur mère. Le financement du permis de conduire est, lui, le plus souvent pris en charge par les deux parents.*

*Les jeunes ayant des parents séparés sont plus souvent aidés par leur entourage (grands-parents, oncles, tantes, amis...) que les autres jeunes. Quand ils en bénéficient, un sur deux juge cette aide indispensable. Enfin, ces jeunes adultes disent plus souvent devoir se priver pour des biens de première nécessité comme la nourriture, les vêtements, les transports et se sentent plus souvent en difficulté financière.*

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1120.pdf>

## **En 2017, des adolescents plutôt en meilleure santé physique mais plus souvent en surcharge pondérale**

Études et Résultats, n°1122, août 2019 (Drees)

*En 2017, 18% des adolescents en classe de troisième sont en surcharge pondérale et 5% sont obèses. Entre 2009 et 2017, les prévalences de la surcharge pondérale et de l'obésité sont en hausse, en particulier pour les filles (de 17% en 2009 à 20% en 2017).*

*La santé bucco-dentaire est, en revanche, en nette amélioration : 68% des adolescents ont des dents indemnes de caries, contre 56% en 2009.*

*Ces évolutions sont marquées par de fortes inégalités sociales. Ainsi, 24% des enfants d'ouvriers sont en surcharge pondérale et 8% sont obèses, contre respectivement 12% et 3% des enfants de cadres. La proportion de ceux qui n'ont aucune dent cariée s'élève à 59% pour les enfants d'ouvriers, contre 77% pour ceux des cadres.*

*Ces disparités peuvent en partie s'expliquer par des habitudes de vie différenciées selon le milieu social. Les habitudes de vie bénéfiques à la santé sont plus souvent déclarées par les adolescents issus des milieux socialement favorisés : prise régulière d'un petit déjeuner, pratique d'un sport, limitation du temps passé devant les écrans, recours au dentiste.*

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1122.pdf>

## **Attentes, besoins et contraintes des parents en matière de conciliation vie familiale et vie professionnelle**

Dossier d'étude, n°208, 2019 (Cnaf)

*Ce dossier interroge :*

- les caractéristiques des familles au moment du choix du mode d'accueil pour leur jeune enfant ;*
- le souhait et les raisons de réduire ou de cesser de travailler ;*
- les attentes des parents vis-à-vis du mode d'accueil pour leur enfant et pour eux-mêmes ;*
- les recours aux différents modes d'accueil ;*
- la connaissance et l'usage des compléments d'activité.*

[http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/dossier\\_etudes/DE\\_208\\_Caf.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/dossier_etudes/DE_208_Caf.pdf)

## PERSONNES AGEES

### Publications nationales :

#### **4 millions de seniors seraient en perte d'autonomie en 2050**

Insee Première, n°1767, juillet 2019 (Insee)

*En 2015, en France hors Mayotte, selon une définition large englobant domicile et établissement, 2,5 millions de seniors sont en perte d'autonomie, soit 15,3% des 60 ans ou plus. Parmi eux, 700000 peuvent être considérés en perte d'autonomie sévère. Les taux de prévalence de la perte d'autonomie sont plus élevés dans les départements du Massif central, alors qu'ils sont plus faibles dans la région francilienne et à l'Ouest. Les seniors des DOM sont plus fréquemment en perte d'autonomie que ceux du reste de la France, alors qu'ils sont en moyenne plus jeunes.*

*Parmi les seniors de 75 ans ou plus, 8,8% vivent en institution. Ceux des DOM, de Paris et de la Corse vivent plus souvent à domicile que ceux des départements de l'Ouest ou du Massif central.*

*Si les tendances démographiques et l'amélioration de l'état de santé se poursuivaient, la France hors Mayotte compterait 4 millions de seniors en perte d'autonomie en 2050, soit 16,4% des seniors. Les taux de prévalence de la perte d'autonomie augmenteraient fortement dans les DOM et dans le Sud-Est de la France, en raison des effets de structure démographique, alors qu'ils resteraient stables dans les Hauts-de-Seine ou dans la Creuse.*

*Pour maintenir constant le pourcentage de personnes en établissement par département, sexe, tranche d'âge et degré de perte d'autonomie, il faudrait que le nombre de places en hébergement permanent en établissements pour personnes âgées augmente de 20% d'ici à 2030 et de plus de 50% à l'horizon 2050.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4196949>



### Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

#### **La perte d'autonomie des personnes âgées à domicile – Quelles disparités entre départements ?**

Les Dossiers de la Drees, n°34, avril 2019 (Drees)

*Grâce à l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) réalisée en 2014, la perte d'autonomie des personnes âgées vivant à domicile peut être comparée entre les départements français (hors Mayotte), pour divers indicateurs de limitations fonctionnelles, restrictions d'activité, ou recours à des aides professionnelles ou de l'entourage.*

*Dans l'Ouest de la France (Bretagne, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire), jusqu'aux départements de l'Ouest de l'Île-de-France, les prévalences de la perte d'autonomie à domicile sont faibles. Elles s'accompagnent d'un faible recours à l'aide professionnelle et de l'entourage. À l'inverse, les départements ultra-marins, le nord et le nord-est de la France, et une grande partie de la moitié sud de la France combinent de fortes prévalences de la perte d'autonomie à domicile et un fort recours à l'aide. Les limitations cognitives sont plus fréquentes dans les départements du sud, alors que les prévalences des limitations physiques sont plus élevées dans le nord et le nord-est de la France.*

*Ces disparités de besoins et de recours à l'aide peuvent être liées à l'offre proposée sur le territoire pour prendre en charge la perte d'autonomie. Les territoires où le taux d'équipement en établissements est faible ont une prévalence des incapacités à domicile forte. Les départements où l'aide professionnelle à domicile est importante sont aussi ceux où les besoins sont élevés.*

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd34.pdf>

#### **Habitat des seniors : état des lieux et enjeux en Pays de la Loire**

Synthèse d'étude, avril 2019 (Gérontopôle des Pays de la Loire)

*Cette étude avait pour objectif d'apporter des éléments factuels et des analyses des différences pouvant exister entre EPCI concernant l'habitat des seniors. L'étude a été réalisée à l'échelle de la région des Pays de la Loire afin d'orienter les réflexions menées dans le cadre du SRADDET et de « Ma Région 2050 ». Plus globalement, il s'agit de continuer à apporter des expertises aux acteurs régionaux de l'habitat des seniors afin qu'ils travaillent à positionner leurs offres de manière la plus pertinente possible.*

<http://www.gerontopole-paysdelaloire.fr/files/synthese-etude-habitat.pdf>

#### **La hausse du nombre de seniors dépendants accélérerait à partir de 2023**

Insee Analyses Pays de la Loire, n°75, juin 2019 (Insee)

*Avec le vieillissement des générations nombreuses du baby-boom, 30% des habitants des Pays de la Loire auraient 60 ans ou plus d'ici 2028, soit une augmentation de 20 600 personnes par an. À partir de 75 ans, trois seniors sur dix déclarent être limités*

par une dépendance et un sur dix par une dépendance sévère. Entre 2015 et 2028, 2 600 seniors de plus par an seraient dépendants. L'augmentation serait plus forte à partir de 2023 et serait particulièrement soutenue en Loire-Atlantique et en Vendée. Les enjeux liés au vieillissement diffèrent selon la situation des seniors sur les territoires. Ils vivent plus souvent à domicile en 2015 qu'en 1999. Les seniors de 60 à 69 ans et de 85 ans ou plus vivent aussi plus souvent seuls qu'auparavant. Par rapport aux habitants plus jeunes, les seniors bénéficient d'un niveau de vie plutôt favorable, même si celui-ci tend à diminuer avec l'âge.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4169347>

## SANTE-HANDICAP

### Publications nationales :

#### Le vieillissement des personnes en situation de handicap, opportunité d'un nouveau devenir ?

Rapport d'étude, décembre 2018 (ANCREAI)

*Peut-on imaginer (ou poser l'hypothèse) que l'avancée en âge au-delà de cinquante ou soixante ans soit aussi un nouveau devenir pour des personnes en situation de handicap ? Si oui, qu'est-ce qui est aujourd'hui mis en œuvre pour le rendre possible ? Et de quel devenir parlons-nous ? Qui le définit ? A partir de quels points de vue ?*

*L'analyse des équipements spécifiquement dédiés aux personnes handicapées vieillissantes et celle d'autres formes alternatives d'habitat (dans le secteur du handicap et le secteur gériatrique), croisée à une analyse des attentes des personnes en situation de handicap concernant leur avancée en âge, donne des éléments d'analyse pour penser de nouveaux modes d'accompagnement pour cette population. Cela a consisté en particulier à faire une lecture critique de ces dispositifs dans la façon dont ils prennent en compte les choix de la personne en termes de changements d'habitudes de vie, en tension entre ses souhaits, les répercussions du processus de vieillissement sur l'état de santé au sens large de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) de la personne, et le cadre sociétal dans laquelle elle est inscrite.*

<http://ancreai.org/wp-content/uploads/2019/04/RAPPORT-Recherche-PHV-charte-graphique-v2-Couverture.pdf>

#### Parcours et profils des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap en 2016

##### Premiers résultats des remontées individuelles sur la PCH (RI-PCH).

Études et Résultats, n°1117, juin 2019 (Drees)

*Au 31 décembre 2016, 284 100 personnes ont un droit ouvert à la prestation de compensation du handicap (PCH) en France, soit quatre habitants sur mille. Les effectifs se concentrent entre 50 et 64 ans, en raison de la prévalence du handicap qui augmente avec l'âge et des conditions de limites d'âge pour solliciter la prestation. Les hommes sont en proportion plus nombreux parmi les bénéficiaires les plus jeunes, tandis que les femmes sont surreprésentées à partir de 40 ans.*

*11% des bénéficiaires sont entrés ou sortis de la PCH au cours de l'année 2016. Un sortant sur trois a quitté la PCH trois ans après son entrée dans le dispositif, et près d'un sortant sur cinq a quitté le dispositif pour cause de décès. Les sortants de 60 ans ou plus se distinguent par des durées de présence plus longues : 15% étaient présents dès l'année de la mise en œuvre de la PCH (contre 9% des moins de 60 ans).*

*Entre 2012 et 2016, l'âge moyen des bénéficiaires a augmenté d'un an et demi. Si l'augmentation du nombre de bénéficiaires intervient à tout âge, elle est toutefois plus marquée à partir de 60 ans. Cette hausse s'explique par la montée en charge de la prestation combinée à des effets démographiques et à l'allongement de la durée de présence des bénéficiaires dans la prestation.*

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1117.pdf>

#### Quels liens entre les actions de prévention et le maintien en emploi des personnes à santé fragile ?

Dares Analyses, n°2019-025, juin 2019 (Dares)

*Les salariés qui sont en emploi en 2013 et qui présentent une santé altérée sont 83% à être en emploi trois ans plus tard, contre 89% des personnes en bonne santé.*

*Comme pour les salariés en bonne santé, les plus diplômés et les fonctionnaires ont plus de chances de se maintenir en emploi malgré une santé altérée que les salariés moins diplômés ou en contrat de droit privé (CDD, CDI).*

*Avoir connu très peu d'interruptions de carrière pour inactivité, ou encore avoir de bons rapports sociaux dans son travail, sont des facteurs favorables au maintien en emploi des salariés à la santé altérée. De même, les salariés qui, en 2013, avaient*

*bénéficié récemment d'une visite auprès d'un médecin du travail, sont plus nombreux à se maintenir en emploi en 2016 malgré des problèmes de santé.*

[https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares\\_analyses\\_actions\\_prevention\\_maintien\\_en\\_emploi\\_personnes\\_sante\\_fragile.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_analyses_actions_prevention_maintien_en_emploi_personnes_sante_fragile.pdf)

## **Décès directement liés aux drogues**

Tendances, n°133, juillet 2019 (OFDT)

### ***Évaluation de leur nombre en France et évolutions récentes.***

*Combien de personnes décèdent chaque année en France après une consommation de substances psychoactives (drogues illicites ou médicaments opioïdes) ? Quelles substances sont le plus souvent en cause et quelles évolutions peut-on observer ? L'OFDT consacre un numéro de sa publication Tendances à ces questions, dans un contexte où il semble que les risques ne pèsent plus uniquement sur les seuls usagers de drogues mais aussi sur des personnes qui consomment ces produits avec un objectif initial de lutte contre la douleur. L'analyse se penche sur les décès directement liés aux drogues (DDL). Il s'agit des décès par intoxication survenant peu de temps après une consommation de substance(s) psychoactive(s). On parle de décès par surdose lorsque la quantité prise est supérieure à la dose limite tolérée par l'organisme. Par ailleurs, des consommations de produits tels que la cocaïne et le cannabis peuvent entraîner des complications cardiovasculaires peu après un usage et conduire au décès.*

<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efxabz7.pdf>

## **En 2017, des adolescents plutôt en meilleure santé physique mais plus souvent en surcharge pondérale**

Études et Résultats, n°1122, août 2019 (Drees)

*En 2017, 18% des adolescents en classe de troisième sont en surcharge pondérale et 5% sont obèses. Entre 2009 et 2017, les prévalences de la surcharge pondérale et de l'obésité sont en hausse, en particulier pour les filles (de 17% en 2009 à 20% en 2017).*

*La santé bucco-dentaire est, en revanche, en nette amélioration : 68% des adolescents ont des dents indemnes de caries, contre 56% en 2009.*

*Ces évolutions sont marquées par de fortes inégalités sociales. Ainsi, 24% des enfants d'ouvriers sont en surcharge pondérale et 8% sont obèses, contre respectivement 12% et 3% des enfants de cadres. La proportion de ceux qui n'ont aucune dent cariée s'élève à 59% pour les enfants d'ouvriers, contre 77% pour ceux des cadres.*

*Ces disparités peuvent en partie s'expliquer par des habitudes de vie différenciées selon le milieu social. Les habitudes de vie bénéfiques à la santé sont plus souvent déclarées par les adolescents issus des milieux socialement favorisés : prise régulière d'un petit déjeuner, pratique d'un sport, limitation du temps passé devant les écrans, recours au dentiste.*

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1122.pdf>

## DEMOGRAPHIE

### Publications nationales :

#### **Être en couple chacun chez soi, une situation plus fréquente après une séparation**

Population et Sociétés, n°566, mai 2019 (Ined)

*En France, être en couple sans vivre ensemble correspond le plus souvent à une étape du processus de formation d'une union plus qu'à un rejet de la vie de couple cohabitant, en particulier chez les jeunes. En revanche, pour les personnes séparées ayant déjà des enfants, conserver chacun son propre logement s'apparente davantage à une « alternative » au couple cohabitant, en permettant d'accéder à une nouvelle vie amoureuse mais desserrée des contraintes liées à la vie commune et garante de l'autonomie de chacun des partenaires..*

[https://www.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/29230/566.population.societes.mai.2019.remise.couple.fr.pdf](https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/29230/566.population.societes.mai.2019.remise.couple.fr.pdf)

#### **Les gains d'espérance de vie se concentrent désormais aux âges élevés**

Insee Focus, n°157, juin 2019 (Insee)

*En 2017, l'espérance de vie à la naissance est de 85,3 ans pour les femmes et de 79,5 ans pour les hommes. Elle a très fortement augmenté depuis 1947, mais croît à un rythme plus modéré depuis quelques années. En revanche, l'espérance de vie aux âges élevés, peu dynamique avant les années 1980, augmente à un rythme plus soutenu depuis.*

*La baisse de la mortalité infantile a joué un rôle important dans l'augmentation de l'espérance de vie : entre 1947 et 1997, elle explique un tiers des gains d'espérance de vie à la naissance. Elle est désormais très faible et n'a plus d'impact.*

*Entre 1997 et 2017, la baisse de la mortalité après 70 ans tire les gains d'espérance de vie, surtout pour les femmes : cette baisse explique les deux tiers de la hausse de leur espérance de vie à la naissance.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4160025>

#### **La France a la plus forte fécondité d'Europe. Est-ce dû aux immigrées ?**

Population et Sociétés, n°568, juillet 2019 (Ined)

*Les immigrées contribuent aux naissances en France dans une proportion de 19%. L'indicateur conjoncturel de fécondité des immigrées est plus élevé que celui des natives (2,6 enfants contre 1,8 en 2017), mais comme ce surcroît ne concerne qu'une minorité au sein de la population, il relève seulement de 0,1 enfant le taux de fécondité national, qui passe ainsi de 1,8 à 1,9 enfant par femme en 2017. Immigration ou pas, la fécondité de la France reste l'une des plus élevées d'Europe.*

[https://www.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/29430/population.et.societes.568.2019.fecondite.immigrees.fr.pdf](https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/29430/population.et.societes.568.2019.fecondite.immigrees.fr.pdf)

#### **En 2016, les femmes cadres ont un peu moins d'enfants que les employées**

Insee Première, n°1769, août 2019 (Insee)

*En France, en 2016, la fécondité des femmes qui travaillent (ou ont déjà travaillé) varie peu selon le groupe social : l'indicateur conjoncturel de fécondité va de 1,64 enfant par femme pour les cadres à 1,91 pour les employées. Les femmes qui n'ont jamais travaillé ont de loin la plus forte fécondité (2,57).*

*Les groupes sociaux se différencient aussi par leur âge moyen à l'accouchement : 30 ans pour les employées et les ouvrières, 33 ans pour les cadres. Les comportements varient nettement selon l'âge, en particulier avant 30 ans. Après 30 ans, lorsqu'elles vivent en couple, les cadres ont autant d'enfants que les femmes sans profession.*

*Les écarts de niveau de fécondité entre groupes sociaux sont faibles parmi les femmes non immigrées, forts parmi les femmes immigrées. En revanche, les femmes d'un même groupe social accouchent en moyenne au même âge, qu'elles soient immigrées ou non.*

*En 2016, les hommes qui ont le plus d'enfants sont les agriculteurs et les artisans ou commerçants (2,1 enfants par homme). Ils sont aussi les pères les plus jeunes. Au contraire, les hommes qui n'ont jamais travaillé, plus rarement en couple, ont moins d'enfants.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4202277>

## STATISTIQUES-RECENSEMENTS

### **Recensement 2016 : résultats sur un territoire, bases de données et fichiers détail**

Insee, juin 2019

<https://www.insee.fr/fr/information/4172214>

*Les résultats sur un territoire sont classés selon 7 thèmes, complétés par des séries historiques.*

- *Évolution et structure de la population*
- *Couples - Familles - Ménages*
- *Logements*
- *Diplômes - Formation*
- *Population active - Emploi - Chômage*
- *Caractéristique de l'emploi*
- *Étrangers - Immigrés*
- *Séries historiques depuis 1968*

Vous pouvez également retrouver ces résultats dans le dossier complet en cliquant sur le lien suivant et en sélectionnant la zone de votre choix : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/2011101?debut=0>

*Des cartes sur toutes les communes et régions de France, mais aussi sur toutes les intercommunalités 2019, sont disponibles en cliquant ici ([https://statistiques-locales.insee.fr/index.php#c=indicator&i=rp.cnn\\_fam&i2=rp.pt\\_ne24f3\\_ne24f4p&s=2016&s2=2016&view=map1](https://statistiques-locales.insee.fr/index.php#c=indicator&i=rp.cnn_fam&i2=rp.pt_ne24f3_ne24f4p&s=2016&s2=2016&view=map1)).*

### **Emploi, chômage, revenus du travail – Édition 2019**

Insee Références, Édition 2019, juillet 2019 (Insee)

*L'Insee et la Dares présentent dans cette quatrième édition de l'Insee Références Emploi, chômage, revenus du travail un ensemble d'analyses et d'indicateurs portant sur le marché du travail.*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4182950>



## MEMBRES DE LA PLATEFORME

### COMITE TECHNIQUE

[ARS Pays de la Loire](#)  
[Conseil départemental de Loire-Atlantique](#)  
[Conseil départemental de Maine-et-Loire](#)  
[Conseil départemental de la Sarthe](#)  
[Conseil départemental de Vendée](#)  
[Direction régionale de l'INSEE](#)  
[DRDJSCS des Pays de la Loire](#)  
Direction départementale déléguée de la DRDJSCS des Pays  
de la Loire : [44](#)  
Directions départementales de la cohésion sociale  
[49](#) ; [72](#) ; [85](#)  
et de la protection des populations : [53](#)

### AUTRES MEMBRES

[Caisses d'allocation familiales](#)  
[CARSAT Pays de la Loire](#)  
[CREAI Pays de la Loire](#)  
[DIRECCTE Pays de la Loire](#)  
[DTPJJ Loire Atlantique-Vendée](#)  
[DREAL Pays de la Loire](#)  
[les MDPH](#)  
[MSA](#)  
[ORS Pays de la Loire](#)  
[Préfecture des Pays de la Loire](#)  
[Rectorat de l'académie de Nantes](#)

### Editeur :

**Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
(DRDJSCS) des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique**

### Nous contacter :

[contact@pos-pays-de-la-loire.fr](mailto:contact@pos-pays-de-la-loire.fr)

[www.pos-pays-de-la-loire.fr](http://www.pos-pays-de-la-loire.fr)

[www.pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr](http://www.pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr)

**Pour vous inscrire ou désinscrire, envoyez un mail à : [contact@pos-pays-de-la-loire.fr](mailto:contact@pos-pays-de-la-loire.fr)**

Partenaire animateur de la plateforme : le Compas ([www.lecompas.fr](http://www.lecompas.fr))

